



| | |
|--|---|
| EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE | SEANCE PUBLIQUE DU 04 OCTOBRE 2021 <i>Date de l'annonce publique : 27.09.2021</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 27.09.2021</i> |
| <p><i>Présents:</i> M. Frank COLABIANCHI, bourgmestre, Mme Monique SMIT-THIJS, et M. Patrick MICHELS, échevins, MM. Fernand CAAS, Mohamed BEN KHEDHER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Youri DE SMET, Mme Marie-France BEMTGEN-JOST, MM. Roger MILLER, Gordon BRAUN, Mme Nadine SCHARES, conseillers M. Georges FRANCK, secrétaire</p> <p><i>Excusé :</i> M. Frank DEMUYSER, conseiller (points 4.B et 19)</p> <p><i>Procuration:</i> M. Frank DEMUYSER, absent lors de la séance de ce jour, a donné procuration à M. Frank COLABIANCHI pour voter en son nom (points 1-4.A, 5-18, 20-28)</p> | |

06.B LOTISSEMENT D'UNE PARCELLE SISE A BERTRANGE, RUE MICHEL LENTZ EN 1 LOT

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande présentée par le bureau de géomètres BCR S.à r.l. de L-1896 Kockelscheuer 13 rue de l'Innovation, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Michel Lentz », en un lot en vue de son affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement du bureau de géomètres BCR S.à r.l., n°001, n°affaire 10/202736, n°projet 21/8174, échelle 1/250, dessiné en date du 17.09.2021,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par le bureau de géomètres BCR S.à r.l. de L-1896 Kockelscheuer, 13 rue de l'Innovation, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Michel Lentz », en un lot en vue de son affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 4 octobre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 4 octobre 2021 portant approbation de la demande de lotissement présentée par le bureau BCR S.à r.l., en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Michel Lentz », en un lot en vue de son affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

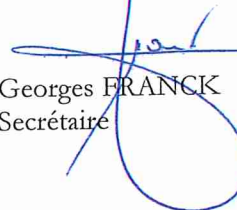
Bertrange, le 6 octobre 2021



Commune de **BERTRANGE**



Frank COLABIANCHI
Bourgmestre



Georges FRANCK
Secrétaire